

COMMUNIQUE AUX USAGERS

Conformément à ses missions, et dans un souci de transparence et de respect des droits des usagers, l'Autorité de régulation informe le public des usagers de ce qui suit.

Les décrets exécutifs d'octroi des licences 3G ont été publiés au Journal Officiel et notifiés aux opérateurs Algérie Télécom Mobile, Wataniya Télécom Algérie et Orascom Télécom Algérie.

Nous félicitons à cette occasion les heureux attributaires et leur souhaitons bonne chance dans leur parcours que cette nouvelle étape du développement des télécommunications dans notre pays, vient enrichir.

Nous ne doutons pas qu'ils sauront être à la hauteur de ce nouveau défi et qu'ils seront en mesure, ainsi qu'ils l'ont assuré dans les offres qu'ils ont transmises lors de l'appel à la concurrence, de respecter les obligations mises à leur charge dans leur cahier des charges, notamment celles relatives à la qualité de service et celles qui ont trait au respect des droits du consommateur.

C'est pourquoi, l'ARPT veillera, en collaboration étroite avec les opérateurs, à ce que toutes leurs obligations soient respectées.

L'ARPT a reçu avant et après l'attribution des licences, un nombre considérable d'offres, certaines de base, c'est à dire permanentes et d'autres de lancement, soit au total, beaucoup plus que cela n'était prévisible.

Le souci du respect des droits du consommateur conjugué à ce nombre important d'offres, témoignage d'un marché dynamique qui réjouit du reste le régulateur, impose un examen attentif et minutieux de ces dernières quant au respect du droit des usagers relativement à la lisibilité et à la clarté des informations qu'elles comportent afin que ceux-ci y souscrivent en connaissance de cause.

De plus, l'ARPT examine actuellement dans le même but, conformément à ses missions, les projets de contrats type d'abonnement élaborés à cette occasion par les opérateurs.

Ces divers examens ont donné lieu à des demandes d'explications et d'éclaircissements sur certaines clauses obscures ou certains manques affectant ces contrats et sur les stipulations imprécises de certaines offres. L'ARPT, est au moment de la publication du présent communiqué, en attente des réponses à ces demandes d'explications desquelles dépend la notification à ces derniers de l'avis d'absence d'objections du régulateur déclenchant le lancement commercial de leur service.

En tout état de cause, l'ARPT rassure les usagers dont l'engouement légitime pour la technologie 3G n'est plus à démontrer, que le lancement commercial interviendra incessamment.

L'ARPT, en collaboration avec les opérateurs, s'attelle activement aux derniers ajustements et retouches qui précèdent ce lancement imminent.